



## Contribution du Groupe de travail sur la territorialisation du Plan de relance

La Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation a confié à **Mmes Catherine Kamowski (LaREM, Isère) et Véronique Louwagie (Les Républicains, Orne)**, l'animation d'un groupe de travail sur la territorialisation du Plan de relance.

Les deux rapporteuses ont organisé une quinzaine d'auditions de responsables directement intéressés par la mise en œuvre territorialisée du Plan de relance (associations d'élus, ANCT, préfets, représentants de la Banque des Territoires, ADEME, Agences de l'eau et Fédération Nationale des Travaux Publics) auxquelles se sont ajoutées les auditions organisées sur ce thème par la Délégation<sup>1</sup> ainsi que la consultation du panel de la DCTD. Les travaux conduits par les rapporteuses ont permis de mesurer le **fort degré de mobilisation des élus locaux et des services déconcentrés**, d'une part pour faire connaître le contenu du Plan de relance auprès des entreprises et des décideurs publics et, d'autre part, pour mettre en place des instances de suivi et de pilotage. Les attentes se concentrent autour de **l'élaboration souhaitée d'un mode d'emploi** pour accéder aux différents dispositifs d'accompagnement financier ou en matière de soutien à l'ingénierie.

Les rapporteuses formulent **20 propositions** pour renforcer la lisibilité du Plan, apporter une attention particulière à **l'articulation de ce plan national avec les autres plans** mis en œuvre à l'échelon européen ou par les collectivités territoriales et leurs groupements, garantir la fluidité de l'information, créer un **environnement juridique et financier facilitateur** et élargir les actions éligibles tout en tenant compte des dispositifs et structures existants.

Lire [ici](#) l'intégralité de la communication de  
Mmes Catherine Kamowski et Véronique Louwagie



Mme Catherine Kamowski



Mme Véronique Louwagie

<sup>1</sup> M. Olivier Dussopt, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics, Mme Nadia Hai, Ministre déléguée auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargée de la Ville, M. Pascal Terrasse, directeur délégué à la stratégie et aux relations extérieures du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), Joël Giraud, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité.

**« De la plus petite commune aux plus grandes régions,  
Mobilisation autour de 20 propositions pour réussir  
la territorialisation équitable du plan de relance »**

Le plan de relance doit répondre en même temps à deux **enjeux dont la temporalité diffère** : la relance de l'économie (objectif de court terme) et la transformation de notre modèle économique (objectif de long terme, qui peut s'adosser aux Contrats de plan État Région (CPER) et aux fonds structurels) pour le faire reposer sur des fondements plus durables. Il faut donc réussir à articuler ces deux paramètres, même si la préservation des intérêts présents n'est pas nécessairement compatible avec la définition d'un nouvel ordre économique.

À titre préliminaire, les rapporteurs tiennent à souligner que si la **méthode du « premier arrivé – premier servi »** peut se comprendre pour le démarrage rapide du plan de relance sur le dernier trimestre 2020, il est nécessaire d'avoir une vision globale de la mise en œuvre du plan à partir de 2021 pour une **répartition équitable des crédits qui permettent une forme de péréquation entre les territoires** et ne conduisent pas à un creusement des inégalités entre les territoires les plus réactifs et ceux ayant besoin d'un appui pour finaliser leurs projets.

La mise en œuvre du Plan de relance constitue une sorte de préfiguration de ce que devra contenir le futur projet de loi « 3D » en termes de déconcentration des décisions et des crédits, de décentralisation via une contractualisation plus globale avec l'État en partant des projets des territoires et de différenciation pour tenir compte de la spécificité de chaque territoire et de la grande hétérogénéité des niveaux de richesse et des capacités en matière d'ingénierie.

Le souhait de voir les crédits engagés et consommés le plus rapidement possible

pour enclencher une reprise robuste des investissements suppose que soient **apportées des réponses à un certain nombre de points de vigilance** identifiés par le groupe de travail.

*Apporter davantage de lisibilité du plan de relance*

**Proposition n° 1** : Communiquer à l'ensemble des parties prenantes un calendrier et un mode d'emploi du Plan de relance accompagnés de fiches types pour permettre à tous d'en comprendre les sujets et les enjeux.

*Articuler les différents plans et les financements pour une mise en œuvre équitable sur les territoires*

**Proposition n° 2** : Définir les modalités permettant d'articuler les différents plans de relance européen, national, régionaux, départementaux et intercommunaux.

**Proposition n° 3** : Faire le lien entre les mesures du Plan de relance et les contrats de territoire élaborés par chaque intercommunalité en début de mandat.

**Proposition n° 4** : Veiller au respect de l'interdiction du double financement d'une même dépense par des fonds européens.

**Proposition n° 5** : Veiller à la répartition équitable des crédits afin de permettre une forme de péréquation entre les territoires et non à un creusement des inégalités entre les territoires les plus réactifs et ceux ayant besoin d'un appui pour finaliser leurs projets.

**Proposition n° 6** : Mettre en œuvre un suivi des mesures de redéploiement décidées par le Gouvernement de crédits fléchés sur une politique publique vers une autre utilisation.

*Renforcer la fluidité de l'information et l'efficacité de la comitologie*

**Proposition n° 7** : Préciser que les **intercommunalités**, et le cas échéant, les Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR), doivent être **représentées au sein des comités régionaux** de suivi.

**Proposition n° 8** : Prévoir la **mise à disposition de tableaux de suivi** et autres informations aux membres des comités départementaux du plan de relance en amont de leurs réunions.

**Proposition n° 9** : S'assurer que les **directions centrales des ministères et les agences nationales transmettent aux services déconcentrés de l'État** les informations sur les sujets intéressant leur territoire et les entreprises qui y sont implantées.

**Proposition n° 10** : Inviter les préfets de départements, délégués territoriaux de l'ANCT, à **convier les différentes agences nationales à des réunions thématiques** pour impulser et suivre la mise en œuvre concrète du Plan de relance en fonction des priorités locales.

*Créer un environnement juridique et financier facilitateur*

**Proposition n° 12** : Privilégier la mise en place d'une **contractualisation unique**, à l'échelle territoriale adaptée (département, EPCI, PETR) plutôt que la multiplication des appels à projets.

**Proposition n° 13** : Proposer une série de **simplifications en ce qui concerne les groupements de commande** prévus à l'article L. 5211-4-4 du CGCT.

**Proposition n° 14** : Mettre en place des **règles particulières et dérogatoires pour la mise en œuvre du Plan de relance**, permettant d'alléger les procédures, de dématérialiser les procédures et de

s'abstenir, au moins temporairement, de demander des pièces justificatives.

**Proposition n° 15** : **Supprimer la condition** prévue à l'article 56 *quater* du projet de loi de finances pour 2021 adopté par l'Assemblée nationale **pour permettre de déroger, à titre exceptionnel, au seuil minimal de cofinancement par les collectivités territoriales.**

**Proposition n° 16** : Demander une **augmentation des CP inscrits au titre de la DSIL** dans le cadre d'un futur PLFR pour 2021.

**Proposition n° 18** : **Encourager**, pour les collectivités qui le peuvent, **le recours maîtrisé à l'emprunt** pour cofinancer les investissements.

---

*Élargir les actions éligibles et mieux articuler avec les dispositifs ou structures existants*

**Proposition n° 11** : S'appuyer à l'échelon départemental sur **les outils qui existent dans les territoires comme les « territoires de projet »** et sur les structures qui sont opérationnelles, comme les Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR).

**Proposition n° 17** : **Élargir les actions éligibles** aux crédits du Plan de relance aux travaux d'entretien et de réfection des **ouvrages d'art** et **augmenter les crédits en destination des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement.**

**Proposition n° 19** : **Articuler MaPrimeRénov' avec le programme d'information « SARE - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique »** afin de garantir la compétence des artisans concernés.

**Proposition n° 20** : **Renforcer le réseau FAIRE** afin qu'il puisse labelliser les artisans intervenants dans les différents dispositifs pilotés par l'ADEME.

---

*Pour toute information complémentaire :*

Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation  
Téléphone : 01.40.63.70.81 – [delegation.collectivites@assemblee-nationale.fr](mailto:delegation.collectivites@assemblee-nationale.fr)